

Depuis près de sept mois, la DSNA était sans directeur, en pleine finalisation des négociations protocolaires et à l'aune d'enjeux majeurs pour la navigation aérienne. Cette situation a pris fin ce mercredi 23 octobre 2024 lors du Conseil des ministres qui a nommé à la tête de la DSNA M. Frédéric GUIGNIER, qui en assurait déjà l'intérim depuis le 1<sup>er</sup> avril. Si le SNCTA salue la nomination d'un nouveau DSNA, il tient à rappeler qu'une vision et des réponses claires sont attendues dans les traditionnels « 100 jours » sur de nombreux sujets :



- ☺ **la modernisation des outils de contrôle aérien** doit devenir une priorité. Au-delà des promesses non-tenues des dernières décennies, les approches et les tours réclament un avenir, un calendrier opérationnel et crédible dans lequel les contrôleurs aériens pourraient enfin se projeter, ainsi qu'une organisation assurant la meilleure efficacité de déploiement possible ;
- ☺ **les pannes majeures se multiplient et se rapprochent.** Indépendamment de leur origine, liée aux systèmes ou aux interventions humaines, elles conduisent à placer les contrôleurs aériens dans des situations dégradées qui ne sont pas tolérables ;
- ☺ **une atmosphère sereine pour décliner le protocole social DGAC 2023-2027.** Pour adapter le contrôle aérien au trafic de demain, le climat social inacceptable insufflé par la direction des opérations génère une défiance aussi bien des contrôleurs aériens en salle que de son propre encadrement. Cette situation inconcevable et délétère doit cesser immédiatement ;
- ☺ **le maillage territorial des aéroports, source d'inquiétudes légitimes,** est devenu peu à peu source de colère. La publication des listes des aéroports desquels la DSNA veut se désengager et le respect des engagements de l'État en matière d'assimilation des services accomplis en tant que TSEEAC dans le cadre du corps unique sont deux pré-requis qui doivent trouver réponse sans délai.

**Le SNCTA félicite le nouveau DSNA pour sa nomination.  
Les attentes de la profession sont aussi légitimes que nombreuses : elles appellent des réponses.**